



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Robot et droit

VENDREDI 24 JUIN 2016



PARIS

FRANCE



#UIARobotics

Séminaire organisé par l'UIA avec le soutien de Lexis Nexis

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

Introduction

La robotique est l'évolution majeure de notre siècle. Les projets sont là, notamment les voitures intuitives sans chauffeur, mais aussi les drones, ainsi que toutes les formes de cohabitation homme-robot dans les milieux industriels, commerciaux ou dans les espaces privés (robotique de service). Avec l'introduction d'une intelligence artificielle, les robots ont, en effet, des capacités grandissantes qui les amènent aujourd'hui à collaborer avec les hommes.

Mais il faut encore lever de nombreux obstacles juridiques.

L'enjeu pour les fabricants et porteurs de projets c'est de connaître la réglementation applicable à l'acquisition, la production, la mise à disposition et l'éventuelle utilisation d'un robot domestique, de surveillance, de gardiennage, de divertissement ou encore d'assistance à la personne.

Pour faire face à ce défi, il devient urgent d'adapter le cadre juridique si l'on veut que les activités robotiques puissent se développer dans l'intérêt général.

Mais pour que les robots aient une place dans notre système juridique, il faut créer un statut particulier, et peut-être les doter d'une personnalité juridique, la « personne robot » titulaire de droits et obligations, mais aussi d'une identité et d'un patrimoine, à l'instar des personnes morales.

C'est la raison pour laquelle l'Union Internationale des Avocats organise le 24 juin 2016 à Paris ce séminaire sur le droit des technologies robotiques.





Vendredi | 24 | Juin | 2016

09:00 – 09:30 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Conseil National des Barreaux
22 rue de Londres
75009 Paris, France

09:30 – 09:45 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- **Jean-Jacques UETTWILLER**, *Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France – ou son Représentant*
- **Jérôme CAYOL**, *Président de la commission Droit de la Robotique de l'UIA, Cayol, Cahen & Associés, Paris, France*

09:45 – 10:15 VOITURE INTELLIGENTE

- **Alain BENSOUSSAN**, *Alain Bensoussan Avocats - Lexing, Paris, France*

10:15 – 10:45 ROBOT ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- **Marie SOULEZ**, *Alain Bensoussan Avocats - Lexing, Paris, France*

10:45 – 11:15 PAUSE CAFÉ

11:15 – 11:45 LES ROBOTS MÉDICAUX

- **Jérôme CAYOL**, *Président de la commission Droit de la Robotique de l'UIA, Cayol, Cahen & Associés, Paris, France*

11:45 – 12:15 LES DRONES

- **Sébastien FANTI**, *Lexing Switzerland, Sion, Suisse*

12:15 – 12:45 L'HOMME AUGMENTÉ

- **Catherine CHABERT**, *Chabert & Associés, Lyon, France*

12:45 – 14:15 DÉJEUNER

14:15 – 14:45 VIE PRIVÉE DANS UN MONDE ROBOTISÉ ET CONNECTÉ

- **Frédéric FORSTER**, *Alain Bensoussan Avocats – Lexing, Paris, France*

14:45 – 15:15 ROBOT HUMANOÏDE : OBJET OU SUJET DE DROIT ?

- **Yassine YOUNSI**, *Younsi & Younsi International Law Firm, Tunis, Tunisie*

15:15 – 15:45 PAUSE CAFÉ

15:45 – 16:15 LA RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DES ROBOTS

- **Odile SIARY**, *Avocate au Barreau de Paris, Paris, France*

16:15 – 16:45 INSTRUMENTS LÉGAUX INTERNATIONAUX POUR PROMOUVOIR LA TECHNOLOGIE EN AMÉRIQUE LATINE

- **Gabriel LIZAMA OLIGER**, *Lex Investments & Services - Lexis Abogados, San José, Costa Rica*

16:45 – 17:15 DISCUSSION

17:15 – 17:30 CONCLUSIONS

20:00 DÎNER OPTIONNEL

Lieu à confirmer

Comité organisateur

Jérôme CAYOL

Président de la commission Droit de la Robotique de l'UIA
Cayol, Cahen & Associés
Paris, France
T +33 1 53 64 52 00
E jrcayol@cca-avocats.com

Jérémy BENSOUSSAN

Alain Bensoussan Avocats - Lexing
Paris, France
T +33 1 82 73 05 05
E jeremy-bensoussan@lexing.eu

Bruce LANDAY

Président de la commission Informatique et Télécommunications de l'UIA
Landay Leblang Stern
Boston, MA, États-Unis
T +1 (617) 742 1500
E bruce@llslex.com

Alain BENSOUSSAN

Alain Bensoussan Avocats - Lexing
Paris, France
T +33 1 82 73 05 05
E alain-bensoussan@lexing.eu

Barbara J. GISLASON

Présidente de la commission Droit des Biotechnologies de l'UIA
Law Office of Barbara J. Gislason
Minneapolis, MN, États-Unis
T +1 (763) 572 9297
E barbara@gislasonlaw.com

Gavin LLEWELLYN

Président de la commission Propriété Intellectuelle de l'UIA
Stone King LLP
Londres, Royaume-Uni
T +33 1 82 73 05 05
E gavinllewellyn@stoneking.co.uk

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
22 rue de Londres, 75009 Paris, France
T +33 1 53 30 85 60

FRAIS D'INSCRIPTION

Montants HT	Membres UIA	Non Membres
INSCRIPTION STANDARD	340* €	390* €
JEUNE AVOCAT (<35)**	290* €	340* €

* Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, les pauses café, le déjeuner du vendredi 24 juin 2016 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du vendredi 24 juin 2016 est optionnel et n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUE

Les sessions de travail seront en **français** ou **anglais sans traduction simultanée**. Les résumés des interventions seront faits en français ou en anglais.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

RÉSERVATION D'HÔTEL

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

CONDITIONS GÉNÉRALES

FORMALITÉS

CAS DE FORCE MAJEURE

SANTÉ

Hôtels

ATLANTIC HOTEL

À 180 mètres du lieu du séminaire

44 rue de Londres, 75009 Paris

T +33 (0)1 43 87 45 40 / F +33 (0)1 42 93 06 26

E contact@atlanticparis.fr

www.atlanticparis.fr

HÔTEL DE GENEVE

À 90 mètres du lieu du séminaire

36 rue de Londres, 75009 Paris

T +33 (0)1 48 74 33 99 / F +33 (0)1 40 16 96 46

E infos@hotel-geneve.com

www.hotel-geneve.com

HÔTEL ATN

À 210 mètres du lieu du séminaire

21 rue d'Athènes

75009 Paris

T +33 (0)1 48 74 00 55 / F +33 (0)1 42 81 04 75

E atn@atnhotel.fr

www.atnhotel.fr

Tarifs

Chambre double supérieure **180 €**

Chambre double classique **160 €**

Petit-déjeuner buffet et taxes inclus

Taxe de séjour : 1,65 €/pers./nuit

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

Chambre simple **197 €**

Petit-déjeuner buffet et taxes inclus

Taxe de séjour : 1,65 €/pers./nuit

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

Chambre simple **197 €**

Petit-déjeuner buffet et taxes inclus

Taxe de séjour : 1,65 €/pers./nuit

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site : www.uianet.org

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 24 mai 2016**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 24 mai 2016**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 24 mai 2016**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

Selon la Directive européenne 2006/12/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport.

L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

60th Congress
October 28
November 1, 2016



BUDAPEST



*In 2016, Lawyers
from around the World
meet in Hungary*

› Compliance
› Protection of personal data
+30 technical sessions



#UIABudapest



Register at: www.uianet.org

Union Internationale des Avocats - 25 rue du Jour - 75001 Paris - France

Tel.: +33 1 44 88 55 66 - Fax: +33 1 44 88 55 77 - Email: uiacentre@uianet.org

Robot et droit

Vendredi 24 juin 2016

PARIS, FRANCE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org
ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25, rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée/départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

Montants HT	Membres UIA	Non membres
INSCRIPTION STANDARD	340 € HT*	390 € HT*
JEUNE AVOCAT (<35)**	290 € HT*	340 € HT*

* Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

** Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

B. ACTIVITÉ SOCIALE DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après si vous souhaitez participer à l'activité sociale suivante, **incluse** dans les frais d'inscription :

Déjeuner – vendredi 24 juin 2016

C. DÎNER OPTIONNEL

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

Dîner optionnel – **vendredi 24 juin 2016**

• Veuillez me réserver place(s) pour le dîner

80 € HT x ___ / pers

Total (C) €

D. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

TOTAL (C) – Dîner optionnel €

TOTAL (A+C) HT €

TVA (20%)* €

TOTAL (A+C+TVA) €

* Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 5 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

E. MÉTHODES DE PAIEMENT

Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25 rue du Jour – 75001 Paris – France

Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Paris Juin 2016", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise

91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France

BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _ _ _ _ _

Date d'expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR)

Date : / /

Signature :